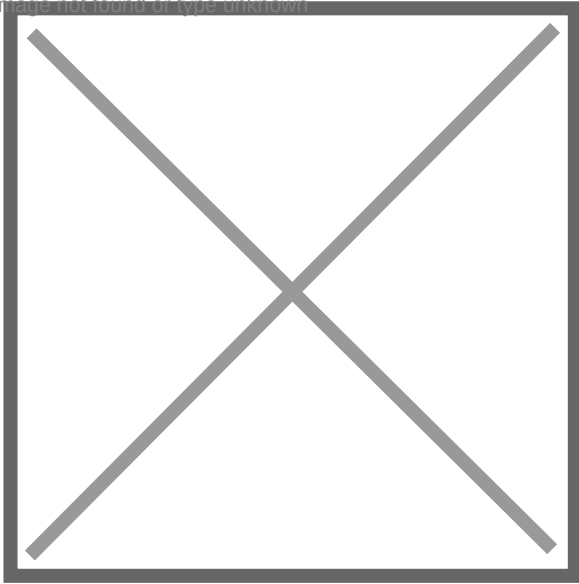


Image not found or type unknown



Cdi & contrat d'apprentissage

Par **kervarec**, le **22/07/2008 à 16:41**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI dans mon entreprise depuis 1 ans.
Je compte reprendre mes études en Octobre en apprentissage pendant 1 ans.
Est-il légalement possible de prendre 1 ans de congé sans solde et de signer un contrat d'apprentissage avec une autre société ?
Merci de votre attention pour cette question.
Cordialement,
Anthony Kervarec